84- 2915 /

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
Secteur Mines

Contribution du ministère de l'Énergie et des Ressources au développement de l'industrie minière du Québec

---

Conférence prononcée le
20 juin 1983 à la réunion
annuelle de l'Association des
mines de métaux du Québec Inc.
Saint-Jovite

Pierre O. Perron
Sous-ministre associé

DES ANNÉES DIFFICILES POUR L'INDUSTRIE MINIÈRE

Comment assurer la survie de l'industrie minière au Québec? Que peut faire le ministère de l'Énergie et des Ressources en cette matière? Voilà les deux questions qui constitueront la substance de cet exposé.

L'industrie minière québécoise a été durement frappée par la récession qui s'achève mais chaque secteur minéral a été affecté à des degrés divers.

L'industrie du fer a probablement subi des contrecoups parmi les plus violents, et sa position difficile est également imputable à de profonds changements d'ordre structurel. En effet, la conjoncture est partiellement responsable des difficultés de l'industrie du minerai de fer au Québec à cause de la chute dans la consommation des produits de l'acier en Amérique du Nord et sur les principaux marchés occidentaux. De plus, des mutations fondamentales sont survenues dans les domaines du fer et de l'acier: ainsi, d'autres produits métalliques comme l'aluminium et certains produits de synthèse comme les plastiques remplacent de plus en plus l'acier dans des fonctions où tradionnellement il tenait un rôle dominant.

Du côté de l'offre, de nouveaux producteurs sont venus s'ajouter aux fournisseurs traditionnels de minerai de fer. Ces nouveaux producteurs ont souvent vu le jour en raison des prévisions très optimistes de l'industrie au début des années 1970. Parallèlement, il faut constater que notre industrie du minerai de fer connaît des coûts de production substantiellement plus élevés que ceux de ses

concurrents internationaux et plus spécifiquement ceux des pays en voie de développement. Notre industrie devra donc faire face à une concurrence très vive de la part des autres producteurs. Les observateurs s'entendent pour dire que nous ne devons pas espérer connaître un rétablissement de l'équilibre entre l'offre et la demande pour le fer et l'acier avant 1987 ou 1988.

Un autre secteur de la production minérale québécoise éprouve des difficultés depuis le début des années 80. Il s'agit de l'amiante. Dans ce cas-ci, deux éléments viennent affecter les marchés. Tout d'abord, il y a le ralentissement marqué dans l'activité économique. Ce ralentissement s'est répercuté de façon dramatique sur l'activité de construction dans les principales économies occidentales et même dans l'économie des pays en voie de développement. Or, plus de 70% de la production d'amiante sert à des activités de construction.

Peut-être plus important encore, un deuxième facteur négatif sur les marchés est cette campagne de publicité anti-amiante particulièrement vigoureuse dans les pays de l'Europe de l'ouest et aux Etats-Unis. Les craintes suscitées par cette publicité relative aux risques pour la santé des utilisateurs se sont traduites par plusieurs lois et règlements qui restreignent dorénavant l'usage de l'amiante et contribuent à en réduire la consommation. L'intensité de cette diminution est difficile à quantifier mais elle est sûrement considérable.

Les producteurs québécois n'ont eu d'autre choix que d'adapter leur production à ce niveau réduit de la demande. Les expéditions du Québec ont décliné de 45% depuis 1979, entraînant ainsi de nombreuses mises à pied temporaires et même permanentes dans les

principales mines d'amiante québécoises. Les perspectives d'un équilibre entre l'offre et la demande sont donc éloignées de plusieurs années. Toutefois, l'industrie semble avoir connu les moments les plus difficiles et la situation devrait maintenant s'améliorer.

De façon générale, l'industrie du cuivre au Québec a mieux traversé la crise récente que ses concurrents nord-américains. La présence de métaux précieux dans les minerais québécois a permis de compenser les pertes de revenus conséquentes à la chute des prix du cuivre; en termes réels, ces prix ont diminué jusqu'au niveau atteint lors de la grande dépression des années '30. L'industrie du cuivre éprouve tout de même des problèmes manifestes tant du côté de l'offre que de la demande.

Ainsi, il y a eu contraction de la demande sur les marchés traditionnels comme celui de la construction et de l'automobile. Des changements structurels sont également survenus alors que la fibre optique déplace de plus en plus le cuivre dans les télécommunications et que les micro-circuits sur base de silicium remplacent les systèmes électromécaniques complexes des années passées.

Du côté de l'offre, on constate que l'industrie mondiale est devenue de plus en plus concurrentielle. Par ailleurs, un nombre sans cesse croissant de producteurs, particulièrement dans certains pays en voie de développement où le besoin en devises fortes constitue le souci premier, ne sont pas suffisamment sensibles aux signaux du marché qui dicteraient normalement de réduire la production. D'autres facteurs peuvent également poser des contraintes à la survie de notre industrie québécoise du cuivre. Parmi ces facteurs, il y a la dimension environnementale associée au smeltage

des concentrés de cuivre, la difficulté de trouver de nouvelles réserves pour assurer la survie de l'industrie québécoise du cuivre et la concurrence de plus en plus vive qui se manifeste sur les marchés mondiaux des concentrés de cuivre menaçant l'approvisionnement de notre industrie de transformation.

Un sentiment d'état de crise peut résulter de cette brève revue de la situation de l'industrie minière québécoise. En effet, la rapidité de la dégradation des marchés pour les principales substances minérales produites au Québec a de quoi surprendre. De plus, pour la première fois depuis la grande dépression des années '30, les marchés pour le fer, le cuivre et l'amiante se sont effondrés pratiquement en même temps. Ce synchronisme a donc exacerbé une situation qui, en temps normal, serait passé presque inaperçue, les secteurs en santé ayant tendance à atténuer les difficultés des secteurs affectés. Un dernier facteur contribue à cette perception de crise puisqu'il faut une certaine période de temps pour que l'entreprise s'adapte à une nouvelle situation. Or, la dernière récession s'est manifestée avec une rigueur et une rapidité tout à fait remarquables entre 1981 et 1983. Il est donc tout à fait normal que deux années se soient écoulées avant que l'industrie donne les coups de barre nécessaires pour redresser le cap.

Le ministère de l'Energie et des Ressources croit que, dans l'industrie du fer, du cuivre et de l'amiante, les agents traditionnels ont réussi à s'adapter au nouvel environnement et à composer avec les nouvelles forces économiques en présence. Grâce à la compétence des administrateurs en place, on a su minimiser les conséquences désastreuses pour l'industrie et adapter la production à la nouvelle problématique, même si cette production s'effectue maintenant à une échelle plus réduite que par le passé.

Cependant, tout n'est pas aussi sombre dans le domaine minier. L'industrie de l'or connaît actuellement une période de relative prospérité; ce secteur se comporte comme une véritable locomotive pour l'industrie minière en général et accapare plus de 50% des dépenses en exploration et en investissements.

La survie de l'industrie minière et l'aide gouvernementale

La majeure partie des compagnies ont très bien réussi à s'adapter aux nouvelles conditions prévalant sur les marchés des minéraux. Plusieurs entreprises ont montré une profitabilité acceptable dans les circonstances actuelles et le déclin de la production s'est stabilisé. Cette production devrait croître dans les prochains mois, sinon dans les prochaines semaines. La lueur de reprise économique qui se manifeste depuis quelques mois prend de plus en plus l'allure d'une véritable flamme et le regain d'activité va contribuer très rapidement à stimuler la croissance de notre production minière.

Le terme de "survie" apparaît donc un peu fort puisque l'avenir de l'industrie minière au Québec est déjà assuré. De meilleurs jours sont arrivés et la croissance est à nos portes. Le ministère de l'Énergie et des Ressources continuera à collaborer avec l'industrie minière. Au cours des derniers mois, le secteur Mines du M.E.R. s'est engagé résolument dans une voie de coopération avec l'entreprise minière en vue d'en assurer le développement à court et moyen termes. Des gestes concrets ont été posés dans ce sens.

Ainsi, il y a à peine quelques semaines, monsieur Duhaime annonçait que trois entreprises recevraient sous peu des subventions pour les aider dans leurs activités de développement minier: il

s'agit de Mines Kiena qui recevra 4 millions $ pour l'aider à construire une usine de traitement de minerai d'or sur le site de son exploitation minière dans la région de Val d'Or, de la compagnie Exploration Aiguebelle qui recevra une subvention de l'ordre de 3 millions $ pour l'aider, elle aussi, à la construction d'une usine de traitement de minerai d'or évaluée à 15 millions $ et enfin, de la corporation Falconbridge-Copper qui recevra une subvention de 5 millions $ en vue de construire les infrastructures routière et électrique nécessaires pour la réalisation de son projet de mine d'or au lac Shortt.

Au cours des deux prochaines années, cette forme d'assistance financière devrait constituer l'outil principal que le Ministère souhaite utiliser pour inciter des investissements dans le domaine minier. Il s'agit du "programme d'accélération des investissements privés" annoncé par monsieur Parizeau dans son discours du budget du 10 mai dernier, et nous avons encore à l'étude au Ministère plus d'un milliard $ de projets potentiels. Dans ses grandes lignes, ce programme vise à amorcer, immédiatement ou à très court terme, des projets qui sans l'assistance financière du gouvernement n'auraient pas été réalisés ou n'auraient été entrepris que plus tard. L'assistance gouvernementale prendra la forme d'une subvention pouvant atteindre 20% du contenu québécois de l'investissement et de ses retombées indirectes.

Une autre avenue que le ministère de l'Energie et des Ressources entend privilégier pour assiter l'industrie minière consiste à maintenir pour elle un environnement fiscal qui s'avère l'un des plus favorables au Canada. Le dernier budget de monsieur Parizeau a d'ailleurs rendu ce cadre fiscal encore plus attrayant. Ainsi, la taxe de vente sur le matériel roulant minier est abolie; la période

de report des pertes d'entreprises est augmentée; le crédit d'impôt remboursable d'une corporation qui subit une perte d'entreprise est triplé; un crédit d'impôt équivalent à 10% des salaires versés dans le cadre des dépenses de recherche et développement (R & D) sera instauré. Le gouvernement a aussi décidé que, pendant un certain nombre d'années, l'électricité serait vendue à tarifs réduits aux clients pour qui elle représente un élément important des coûts de production, aux fins d'alimenter de nouveaux investissements.

D'autres outils sont à la disposition du ministère de l'Énergie et des Ressources. Ainsi, le Centre de recherche minérales (CRM) réalise pour le compte de nombreux agents du monde minier plusieurs projets de R & D dont seulement 20% du coût est facturé au client. Le CRM a innové récemment en ajoutant à ses activités de R & D un nouveau service de technologie minière dont les compétences techniques sont offertes à l'industrie pour tout ce qui touche la technologie d'exploitation minière.

La direction générale de l'Exploration géologique et minérale du M.E.R. offre elle aussi une multitude de services à l'industrie minière. Ses levés géoscientifiques et ses activités d'assistance à l'exploration constituent des outils indispensables à l'exploration minière et au renouvellement de nos réserves de minéraux. Les activités d'exploration géologique du Ministère sont de plus en plus intégrées en stratégies régionales pluridisciplinaires (plans quinquennaux du Nord-Ouest, de la Gaspésie et de la Fosse du Labrador) et les résultats de ces travaux sont consignés dans des rapports qui rangent plusieurs territoires du Québec parmi les régions les mieux documentées au monde sur le plan géologique.

Au niveau des lois et règlements, le Québec a contribué à faciliter l'exploration minière dans la région des Cantons de l'Est, en y autorisant le jalonnement sur carte. Cette disposition facilitera l'acquisition de titres miniers tout en minimisant l'impact du jalonnement pour les détenteurs de droits de surface.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources souhaiterait contribuer encore davantage au développement du secteur minier en proposant, sous peu, deux nouveaux programmes d'assistance à l'industrie. Le premier programme viserait, avant tout, le renouvellement de nos réserves minérales. Il s'adresserait donc à l'exploration minière et il accorderait, un peu sur le modèle du Ontario Mineral Exploration Program (OMEP), une subvention inconditionnelle de 25% pour tout projet d'exploration préalablement accepté; ce programme viserait des substances spécifiques (cuivre, zinc) et des régions désignées (Gaspésie, Fosse du Labrador). Les individus, les PME d'exploration minière et les compagnies en exploitation au Québec y seraient éligibles. Le but visé serait de réduire davantage le coût de l'exploration minière au Québec et d'y attirer les agents d'exploration minière qui n'y sont pas encore actifs.

Le second programme s'adresserait davantage à l'industrie qui exploite des mines au Québec. Il s'agirait d'accorder aux entreprises des subventions à l'embauche de jeunes gradués en sciences (génie minier, métallurgie et géologie). La dernière récession a forcé l'industrie à réduire ses coûts de façon draconienne et le personnel professionnel a souvent subi durement le contrecoup de ces réductions. Le programme proposé viserait à assurer chez les producteurs de minéraux, la présence des

effectifs professionnels capables d'intégrer aux entreprises les technologies adéquates pour améliorer la position concurrentielle de notre industrie en regard de ses concurrents internationaux.

Ces mesures sont ou pourront bientôt être à la disposition du ministère de l'Energie et des Ressources afin de contribuer au développement de l'industrie minérale québécoise.

L'attitude du M.E.R. est une attitude d'accueil et de collaboration. Le Ministère ne veut rien imposer à l'industrie minière québécoise. Ce que nous recherchons, c'est la collaboration et la coopération. Ceux qui ne désirent pas notre assistance n'ont rien à craindre de notre part.

Quant aux entreprises qui veulent quitter l'impasse de la dernière récession et bénéficier, dès que possible, de la reprise qui s'amorce, le ministère de l'Énergie et des Ressources est disposé à recevoir leurs projets d'investissement et à discuter, avec elles, de leur réalisation dans les meilleurs délais.

C'est seulement en assurant une coopération dynamique gouvernement-industrie que nous pourrons revitaliser l'industrie minière sérieusement affectée par la dernière récession et assurer son progrès sur les marchés internationaux.